Nouvelle formation «post-permis»

Depuis le 11 mai 2019, **les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre un stage «post permis»** dans les écoles de conduite labellisées « École conduite qualité » qui souhaiteront participer au dispositif.

Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation «post permis» pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis : en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles, en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée, sous réserve qu'ils n'ont pas été condamnés pour une infraction ayant

retiré des points sur leur permis de conduire. Plus d'informations en cliquant ici







PLAN MERCREDI UNE AMBITION ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS

Avec le « Plan mercredi », les collectivités et l'Etat partagent un même objectif : améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi.

De quoi s'agit-il?

Le « Plan mercredi » propose des activités conçues dans une logique à la **fois de loisirs et de découverte**. Elles peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives, dans **le respect des goûts et du rythme des enfants**. La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale assure la mise en place et la bonne coordination du plan en dialogue

avec les écoles dans le cadre des projets d'écoles.

Les collectivités sont accompagnées par les services de l'Etat pour élaborer leur projet éducatif territorial labellisé « Plan mercredi », établi sur la base d'une charte de qualité. 24 communes sont d'ores et déjà labellisées dans l'Aube pour cette nouvelle étape dans l'offre périscolaire qui garantit aux familles la qualité éducative des activités et le savoir-faire des personnels.

Prescri'Mouv: bouger plus pour vivre mieux en Grand Est

Le dispositif régional **Prescri'mouv a pour objectif d'améliorer la santé et la condition physique des patients adultes atteints de maladies chroniques** grâce à la pratique d'une activité physique ou sportive.

Chez ces patients, de nombreuses données probantes montrent que l'activité physique constitue un adjuvant thérapeutique : elle prévient les complications, réduit le nombre d'hospitalisations et les coûts de prise en charge, voire permet de diminuer la posologie médicamenteuse. Plus d'informations en cliquant ici



Lieutenants de Louveterie



A l'occasion de la nomination d'un nouveau membre, les dix lieutenants de louveterie du département de l'Aube ont été reçus par M. le Préfet. Celui-ci en a profité pour les féliciter pour leur implication dans la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

C'est en l'an 813 que Charlemagne organise l'action des équipages de chasse à courre du loup, dit « la louveterie », **pour répondre au besoin de protection des citoyens contre leurs prédateurs naturels,** dont le loup qui pullulait dans les forêts de France. La louveterie, qui a donc fêté ses 1 200 ans d'existence en 2013, veille au maintien de l'équilibre

des espèces de faune sauvage.

Nommé pour 5 ans par M. le Préfet, le lieutenant de louveterie est le conseiller technique de l'Administration en matière de préservation d'une vie animale compatible avec les intérêts agro-sylvo-cynégétiques.

Etudiants étrangers

Les demandes d'autorisation de travail pour les étudiants étrangers se font désormais sur le **web gratuitement.** La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de l'Aube utilise : https://workinfrance.beta.gouv.fr

La plateforme de demande d'autorisation provisoire de travail pour les étudiants étrangers

Ce site web innovant permet aux étudiants étrangers

qui résident dans l'Aube et à leurs employeurs de faire leur demande d'autorisation provisoire de travail plus rapidement. Une solution développée dans le cadre d'une startup d'État, pour faciliter les démarches des usagers, grâce au numérique.

Les étudiants étrangers résidant dans l'Aube et leurs employeurs peuvent désormais faire leur demande d'autorisation provisoire de travail, en ligne, en seulement quelques minutes. Finis les déplacements, l'attente au guichet et les échanges de courrier, ce téléservice permet d'effectuer ses démarches à distance et de suivre, en temps réel, l'instruction de son dossier. Les personnes concernées sont averties par courriel d'une éventuelle difficulté et de la délivrance de l'autorisation.





Bienvenue à **Madame Dominique PEURIERE** Sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine arrivée le 6 mai 2019.

